

## Un protocole strict comme garde-fou

L'utilisation de l'hypnose dans le cadre judiciaire a débuté aux États-Unis dans les années septante. En Belgique, elle a été valorisée dans le contexte judiciaire à partir de 1994. Elle a, notamment,

été utilisée dans des dossiers comme les Tueries du Brabant ou encore l'affaire Cools. Dans notre pays, l'hypnose judiciaire est soumise à un protocole très strict élaboré par une commission en 1999. Elle est

organisée dans le cadre d'une expertise judiciaire, et uniquement à la demande d'un magistrat. Les sessions sont filmées. L'expert est seul avec le sujet. Afin de ne pas être influencé, l'hypnotiseur ignore

absolument tout concernant les éléments de l'enquête. Suspect, victime ou témoin, la personne qui se soumet à l'exercice doit avoir marqué son accord. **A.d.A.**



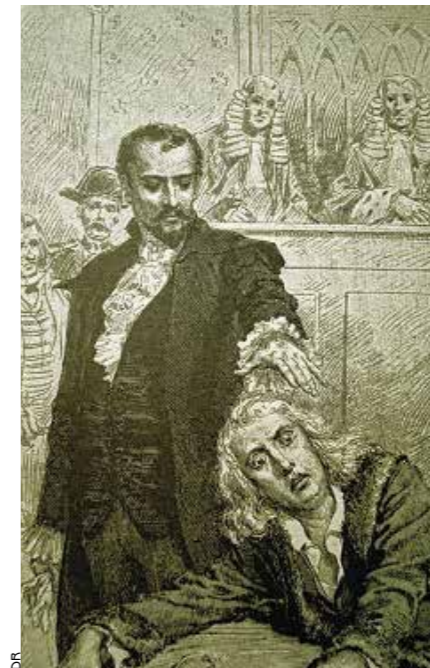
**Une méthode d'audition judiciaire qui vient d'être utilisée en Belgique avec une mère infanticide.**

C'est une technique encore entourée de "mystère" qui a été utilisée par les enquêteurs pour tenter de faire avouer Mira D. Le 16 novembre 2017, cette maman quadragénaire d'origine congolaise est retrouvée par la police, à Watermael-Boitsfort, en état de choc. Apparemment dépressive, elle est suspectée d'avoir jeté sous un train en marche le cadavre de son bébé, âgé de deux mois et demi, après l'avoir étouffé. Quelques heures auparavant, elle avait disparu, le nourrisson sous le bras, du domicile familial ixellois. Elle ne se souvient de rien. Ment-elle? Son amnésie est-elle traumatique? Afin de lui permettre de raviver sa mémoire, elle accepte de se soumettre à une séance d'hypnose judiciaire. Malheureusement, la séance ne donnera rien. Mira D. reste toujours aussi confuse dans ses propos. Et pourtant, rarement utilisée sur des suspects, la méthode a déjà prouvé son efficacité sur des témoins et des victimes dans d'autres dossiers. Le 19 janvier 2011, Melissa B. (14 ans) est fauchée par un automobiliste qui poursuit sa route, alors qu'elle traverse le pont du Bouhay, à Bressoux. Deux témoins ont vu la scène, mais sans pouvoir donner de détails précis. Pour tenter de livrer des informations complémentaires (marque du véhicule, plaque minéralogique), l'un d'eux accepte de se faire interroger sous hypnose. Et mi-juin 2015, le tribunal correctionnel de Bruges condamne à 10 ans de prison un ancien notaire pour viol et torture sur une jeune fille de 19 ans. C'est grâce à l'hypnose que la victime a pu, avec certitude, identifier son agresseur, alors qu'elle ne se souvenait pas des faits. L'hypnose est-elle une forme de contrôle de l'esprit ou une véritable technique qui permet de « retrouver ses esprits »? Entre ces deux pôles, les avis restent divergents quant à la fiabilité de la technique.

### UN ÉTAT NATUREL PROTECTEUR

« L'hypnose est un état modifié de conscience naturel que l'on vit tout le temps. On "décroche" de la réalité. On dit d'ailleurs dans le lan-

gage courant "être dans la lune" », nous explique Gérard Brassine, hypnotiseur judiciaire, fondateur de la première école belge d'hypnose en 1984. « Lorsque vous êtes victime d'un trauma, un accident, un attentat, l'état hypnotique permet une diminution de la perception de la douleur, une désinhibition de certaines pensées. L'anesthésie est physique et émotionnelle. C'est le cerveau qui nous aide. Il bricole des protections. Pour ne pas avoir mal, il nous met dans un état de sidération, de catalepsie, de pétrification. Vous êtes en mode automatique.



« Vous n'avez pas crié, alors qu'il vous a violée? », c'est une forme d'hypnose de protection. » Mettre quelqu'un sous hypnose permet de raviver l'imagerie mentale liée à la situation de blocage. « L'hypnose n'est pas le fruit de la suggestion de l'hypnotiseur. Ce que vous voyez dans certains programmes télévisés, ce sont des hypnotiseurs de foire. Nous n'avons pas de pouvoirs surnaturels. En facilitant l'accès aux émotions, l'hypnose réveille simplement des souvenirs enfouis. »

### VÉRITÉ FAUSSÉE ET FAUX SOUVENIRS

Décrire une personne, un trajet, une arme, une pièce ou encore identifier des odeurs, des sensations, des bruits, des

voix en sollicitant les cinq sens, l'hypnose aide à récupérer un maximum d'informations stockées en mémoire. Le cerveau tronque parfois involontairement la vérité. L'hypnose judiciaire permet aussi de rectifier de faux mensonges. « Ainsi, aux États-Unis, des hommes et des pères de famille ont été blanchis pour des actes incestueux ou de pédophilie soi-disant commis par suite d'accusations fallacieuses portées par des enfants qui semblaient dire la vérité », poursuit Gérard Brassine. « La justice américaine s'est aussi rendu compte que cela pouvait se produire à l'audition de femmes qui avaient été violées. C'est récurrent. Le portrait-robot qu'elles vont livrer diverge des caractéristiques réelles de l'agresseur présumé. "Tu as peur? Je te protège", inconsciemment, leur cerveau s'est mis en mode défensif. Il construit un autre souvenir visuel, ce qui permet à ces femmes de se prémunir de reconnaître leur violeur et d'en avoir peur, si jamais elle devait le croiser un jour au coin d'une rue. Travailler sous hypnose restructure avec justesse la mémoire défaillante. »

### FRAGILITÉ DU TÉMOIGNAGE

En droit pénal belge, la charge de la preuve est libre. Même si bon nombre de magistrats la mettent toujours en doute, l'hypnose judiciaire commence à trouver sa place. Elle n'est cependant pas une audition au sens juridique du terme. À l'instar du détecteur de mensonge, elle est un moyen complémentaire pour arriver à rassembler un maximum de preuves légitimes qui mèneront à la vérité judiciaire. Ce n'est pas non plus une preuve irréfutable, simplement parce que la mémoire n'est pas à 100 % fiable et qu'une personne peut aussi mentir sous hypnose ou simuler un état hypnotique. Il semble donc raisonnablement admis que les enquêteurs doivent vérifier chaque élément nouveau intéressant révélé lors d'un entretien cognitif. « Cela étant dit, si la justice continue à faire appel à l'hypnose judiciaire, voire de plus en plus, c'est qu'elle donne déjà d'excellents résultats », ponctue Gérard Brassine. **Alessandra d'Angelo.**

# L'hypnose pour débloquer des dos siers criminels